

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom commercial : RENCAST FC 52 POLYOL

Utilisation : Polyol pour systèmes d'outillage

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Everslaan 45  
3078 Everberg / Belgium

Téléphone : +41619661599  
Téléfax : +41619661589  
Téléphone en cas d'urgence : +32 35 751 234 (in France ORFILA : +33(0)145425959)

Pour toutes questions de Sécurité, Hygiène et Environnement relatives à ce document ou son contenu, veuillez contacter:  
E-Mail: global\_product\_ehs\_admat@huntsman.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique

Polyol formulé  
préparation

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
distillats légers (pétrole), hydrotraités No.-CE: 265-149-8	64742-47-8	Xn	R65	5.00 - 15.00
éthylènediamine, propoxylée No.-CE: 500-035-6	25214-63-5	Xi	R36	5.00 - 15.00
terphényle hydrogéné No.-CE: 262-967-7	61788-32-7		R53	1.00 - 10.00
terphényl No.-CE: 247-477-3	26140-60-3	N	R50/53	0.10 - 1.00

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

- Contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Ingestion : Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).  
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.  
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.  
Ne pas faire vomir.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée.  
Dioxyde de carbone (CO2).  
Mousse.  
Poudre sèche.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Eau abondante en jet.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Information supplémentaire : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.  
Oxydes de carbone.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Stockage**

- Information supplémentaire : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

sur les conditions de  
stockage

pour animaux.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver à des températures comprises entre 5 et 40 °C.

Classe de danger de  
stockage Huntsman  
Advanced Materials

: Classe de stockage 12, Liquide non dangereux

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
------------	---------	------------------------	-------------	------

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Filtre de type AX-P2 (vapeurs organiques, particules)
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection des mains : Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min):  
Caoutchouc butyle  
Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min<BTT<480 min):  
Caoutchouc nitrile  
Caoutchouc néoprénique  
Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés.  
La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté.  
Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants.  
Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous [www.gisbau.de](http://www.gisbau.de)
- Protection de la peau et du corps : vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : liquide
- Couleur : jaune

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

Odeur	: légère
Point d'ébullition	: > 200 °C
Décomposition thermique	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: évalué
Pression de vapeur	: < 0.001 Pa à 25 °C
Densité	: 0.98 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C
Solubilité dans l'eau	: à 20 °C Note: pratiquement insoluble
Miscibilité avec l'eau	: non miscible
Viscosité, dynamique	: 65 - 75 mPa.s à 25 °C

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter	: Note: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.
Matières à éviter	: Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: > 2,000 mg/kg
Irritation des yeux	: irritant lapin
Irritation de la peau	: Pas d'irritation de la peau lapin dermique

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques**

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans le sous-sol.  
Eviter que le produit arrive dans les égouts.  
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Produit : Code d'élimination de déchet: 070208  
Doit être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Conteneur : Les récipients vides peuvent être jetés à la décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

Réglementation : Déchets: Décret 77-974 du 19/08/1977 (JO du 28/08/1977): non concerné, Déchets: Arrêté du 04/01/1985 (JO du 16/02/1985): concerné

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport par route**

*ADR:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

*RID:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

**Transport maritime**

*IMDG:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

**Transport aérien**

*IATA-DGR:*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Étiquetage selon la Directive-CE**

Étiquetage requis

Symbole(s) : Xn Nocif

Phrase(s) de risque : R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

Phrase(s) de sécurité : S37/39 Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage.

Les composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : distillats légers (pétrole), hydrotraités  
No.-CE: 265-149-8

### Législation nationale

REG\_FRANCE : - Maladies professionnelles. Tableaux publiés dans bulletin n° 87-4 bis du j.o, Code SS article L461-1 à 8: non concerné, - Travaux interdits, Articles R 234-9 et 10 (femmes): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-16 ans): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-18 ans): non concerné, Arrêté du 19/02/1985 (travail temporaire): non concerné, Surveillance médicale spéciale: Arrêté du 11/07/1977 et Cirulaire n° 10 du 29/04/1980: non concerné, Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: non concerné

REG\_FRANCE : - Maladies professionnelles. Tableaux publiés dans bulletin n° 87-4 bis du j.o, Code SS article L461-1 à 8: non concerné, - Travaux interdits, Articles R 234-9 et 10 (femmes): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-16 ans): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-18 ans): non concerné, Arrêté du 19/02/1985 (travail temporaire): non concerné, Surveillance médicale spéciale: Arrêté du 11/07/1977 et Cirulaire n° 10 du 29/04/1980: non concerné, Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: non concerné

### Etat actuel de notification

: EINECS oui  
  
: TSCA oui  
  
: DSL oui  
  
: AICS non  
  
: KECI (KR) non  
  
: ENCS (JP) non

**Ident-No: RENCAST FC 52 POLYOL**

Version 3  
Date de révision 20.03.2009

Date d'impression 09.05.2009

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Liste de Phrases de risque (Section 3)

R36	Irritant pour les yeux.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Respectez les usages, teneurs, conditions et précautions d'emploi mentionnés dans les documents techniques et de sécurité établis par Huntsman Advanced Materials. Ces recommandations, fondées sur nos connaissances à ce jour, ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. Sur ces bases, et selon les bonnes pratiques professionnelles, tenez compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs concernant votre activité tels que les conditions de mise en oeuvre du produit (par ex. temps, température de polymérisation...), la nature des mélanges, ainsi que l'usage raisonnablement prévisible de votre produit. La responsabilité de Huntsman Advanced Materials ne saurait être mise en cause en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-respect des règles et précautions à observer dans l'exercice de votre profession. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant comporter une énumération exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.